

- Édito : On continue !
- Non à la baisse des pensions
- Travailler en EHPAD
- Les suites du 30 janvier
- EHPAD : chiffres et réalités
- CDCA & AG le 3 avril

Le 15 Mars on continue

Après les mobilisations exceptionnelles du 28 septembre dernier, des dizaines de milliers de cartes de vœux déjà parvenues à l'Élysée (dont 628 déposées en préfecture de l'Aude le 26 janvier), beaucoup de retraité.e.s ont mesuré, à la lecture de leur relevé bancaire de janvier, l'ampleur sans précédent de la ponction financière imputable notamment à l'augmentation de 1,7 point de la CSG.

Cette dernière s'ajoute aux mesures fiscales antérieures, à l'augmentation des mutuelles, à la hausse des dépenses contraintes, des dépenses de santé,... Cette succession de mesures conduit à une baisse continue du pouvoir d'achat des retraité.e.s. A cela s'ajoutent les méfaits de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) votée en 2015 qui refuse notamment la prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité Sociale. Les restes à charge pour les résident.e.s en EHPAD sont exponentiels. La qualité d'accueil de ces établissements n'en est pas pour autant améliorée et leurs personnels salariés sont en souffrance et en mal de fonctionnement.

Si l'on ajoute les menaces sérieuses de la future réforme des retraites, sur la disparition insidieuse de la Fonction Publique, sur la remise en cause profonde de la question ferroviaire, sur la politique migratoire et le climat malsain qui en découle,... en fait c'est notre société entière qui est menacée dans ses fondements.

Il faut arrêter ces mesures et intentions catastrophiques !
Faisons des **actions unitaires du 15 mars** une très grande initiative à la hauteur du mécontentement et de la colère des retraité.e.s pour imposer d'autres choix.

Alain Cazanave

Non à la baisse des pensions

Au 1^{er} janvier 2018, pour la plupart des retraité.e.s, la CSG est passée de 6,6% à 8,3% soit une augmentation de 25 %, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an. Jamais une telle amputation !**

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *effort pour les jeunes générations* ». Les retraité.e.s n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps. A cela s'ajoutent les « cadeaux de bienvenue » dans la nouvelle année qui affectent tout citoyen mais plus encore les personnes modestes dont bon nombre de retraité.e.s.

D'autres choix budgétaires sont possibles

La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG%.

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les **dix plus grandes fortunes** françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le **CAC 40** a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

Désormais, la Loi de Finances et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées. Elles organisent ces cadeaux fiscaux pour une minorité et ces mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre, dont les retraité.e.s.



Les retraité.e.s ne sont pas des privilégié.e.s !

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail.

Montrons au gouvernement notre refus total de tels choix budgétaires

Jeudi 15 mars : **jour**née nationale unitaire d'actions

CARCASSONNE :15h, Square Gambetta

NARBONNE: 14h30, Sous-Préfecture



INTERVIEW : TRAVAILLER EN EPHAD

Simone*, 38 ans, aide-soignante depuis bientôt 5 ans dans le privé et dans le public, maisons de retraite et autres services.



RBT - Quelles sont vos conditions de travail aujourd'hui en Ehpad ?

Difficiles... Certains soins, manipulations doivent être faits à 2 soignants comme installer les patients

dans les lits. Par manque de temps, nous le faisons seul.es. La cadence aussi est inhumaine. Les toilettes durent parfois moins de 15 minutes voir 5 ou 6 minutes... habillage et rasage compris ! Du coup, les filles en poste dans des services lourds se font mal : déplacements de vertèbres, épaules foutues... Une fois cassé.es, nous pouvons perdre une bonne partie de notre salaire qui n'est déjà pas folichon : 1100€ en travaillant le soir, 2 week-ends à taux plein pour les salaires les plus bas. En général, nous tournons autour de 1300€ dans le privé, 1500€ pour le public, mais souvent dans des conditions éreintantes !

RBT - Quel sens donnez-vous à votre travail ?

Être soignant.e c'est accompagner les personnes dans les gestes de la vie quotidienne pour leur épanouissement. Nous ne sommes pas là que pour «laver des culs». Chaque personne a besoin d'être

écoutée, de rire, d'avoir des projets, de participer à des activités, d'avoir un temps de repas et un temps de repos de qualité. Nous devrions avoir plus de temps pour des soins de qualité, des animations, des sorties, des soins relationnels, masser les personnes pour soulager les douleurs...

RBT - Quelles en sont les conséquences sur les pensionnaires ?

Parfois, faute de moyens et sous la pression, les patients deviennent des objets que l'on tourne dans tous les sens sans leur parler. Les repas se font au lance-pierre tout comme les couchers du soir. Certaines mises au WC, soins de bouche, ne sont plus réalisés... C'est ce qu'on appelle de la **maltraitance institutionnelle** ! Nous devons refuser cette déshumanisation qui génère une grande frustration, une



grande souffrance pour les soignants, les résidents et leurs familles.

La journée d'action du 30 janvier a été l'occasion de montrer le refus par les personnels et les usagers de cette dégradation...

* Le prénom a été changé.

Interview réalisée par Gilbert SARTORE

Un 30 janvier qui appelle des suites



La situation s'annonçait tendue dans les EHPAD. Le 13 septembre 2017, une commission parlementaire rendait un rapport sur l'état des lieux des conditions de travail des salariées et de vie des résidents, intitulé : «**la France ne fait pas son devoir auprès des personnes âgées**». Mais les résultats se sont fait attendre. Cinq mois pour qu'un appel à la grève et une demande d'audience au chef de l'État, décident la ministre à se manifester. Dans une opération de déminage, elle annonçait une rallonge de 50 millions d'euros. Pour les syndicats, le compte n'y était pas.

Le 30 janvier, les personnels des EHPAD se sont mis en grève. Elle était soutenue par la FHF (Fédération Hospitalière de France) qui, dans une page entière du journal «Le Monde», s'est élevée contre la nouvelle réforme tarifaire et par une association de directeurs d'établissements. Le groupe des 9 qui n'a pas été en reste pour dénoncer les restes à charge excessifs pour les familles et les mauvaises conditions de vie appelait à un soutien actif.

A Carcassonne comme ailleurs, la mobilisation a été massive. Toutefois, la division a conduit à deux rassemblements séparés, le matin à l'appel de FO, l'après midi à l'initiative de la CGT, devant l'EHPAD public des Rives d'Ode. **Ce fut unitaire à Narbonne.** A Montpellier plus de 1500 personnes ont pris part à une manifestation décidée en commun. Les médias nationaux ont fait largement état d'importantes mobilisations qui ont eu lieu dans tout le pays.

Ce 30 janvier ouvre la voie à des convergences fortes entre personnels et usagers des établissements d'accueil pour personnes âgées. Avec le groupe des 9, les retraités de la FSU ne manqueront pas de répondre présent à de nouvelles mobilisations sur ce sujet rendu incontournable.

Le 15 mars, retraités et salariés des EHPAD se retrouveront côte à côte à Carcassonne et Narbonne. Nous nous en réjouissons.

Guy AYATS

Ehpad - département de l'Aude :
Quelques réalités en quelques chiffres ...

D'après les données même de l'Agence régionale de la santé (ARS), dans l'Aude, les Ehpad représentent plus de **3600 places dans 56 établissements !** Mais derrière ces chiffres, se cachent des réalités d'insuffisance et d'inquiétude.

Ainsi selon les références comparatives utilisées par le Centre régional d'étude, d'action et d'information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI-ORS) pour établir son diagnostic demandé par le Conseil départemental, **il manque dans notre département près de 800 places d'hébergement, notamment en Ehpad**, pour se situer dans la moyenne nationale. Et encore plus si on prend en compte les besoins réels, présents et surtout à venir avec une population susceptible d'être concernée en augmentation de 20% dans la prochaine décennie, selon ce même organisme.

Si on peut suivre le conseil départemental dans sa réflexion sur la diversité des réponses face à la perte d'autonomie (maintien à domicile, habitats intermédiaires collectifs, Ehpad), on ne peut pas être



d'accord avec lui quand il en sous-estime l'une notamment la réalisation en urgence de nouveaux Ehpad ... à cause de leurs coûts ! Car chacune de

ces options a son utilité en fonction des situations personnelles voire de l'évolution de ces situations.

Comme on ne peut se satisfaire des engagements financiers annoncés par le département dans ce domaine. Il prévoit un plan de 3,15 millions d'ici 2030 soit **3,15 millions sur 12 ans !** Peut-on parler dans ce cas de priorité ? En comparaison, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, l'Etat et la région vont investir 140 millions sur 5 ans dans l'Aude pour le «très haut débit internet par la fibre»...

Ou alors, et ce n'est pas dit, on va continuer à avoir **recours au privé**. Il faut savoir que sur les 56 Ehpad audois, seulement 40% sont publics, les autres relèvent du privé dont 30% du privé lucratif !



Et ce n'est pas sans conséquence sur les tarifications qui vont de **1 800 à 3 000 euros mensuels** alors que le revenu médian dans l'Aude pour les plus de 70 ans est d'environ 1 000 euros ! N'attendons pas des groupes Korian ou Orpéa, cotés en Bourse, de s'intéresser au social par philanthropie !

Si on veut que les réponses institutionnelles soient à la hauteur des énormes besoins dans ce domaine, il y a incontestablement nécessité de revoir à la hausse et dans une orientation prioritairement publique les engagements annoncés.

JP Maisterra

Précision...

Il faut ici préciser les choses, et la lecture du dossier sur les EHPAD paru dans l'Indépendant du 26 février dernier nous oblige à le faire.



La refonte tarifaire qui va pénaliser financièrement les EHPAH publics avec des conséquences négatives sur le «reste à payer» des familles ou sur les conditions de travail des salarié.e.s et que certain.e.s semblent découvrir aujourd'hui est la conséquence d'un décret, mis en application depuis janvier 2017, lui-même issu de la «loi d'adaptation de la société au vieillissement» de 2015, tout cela voté et adopté sous le ministère de Marisol Touraine pendant le quinquennat précédent.

C.D.C.A. : la mise en place avance

Le lundi 14/02/2018 la formation spécialisée «**Personnes Agées**» s'est réunie pour la seconde fois afin de finaliser les amendements apportés au règlement intérieur qui sera soumis à la commission plénière (programmée le 4 Avril)



La FSU présente dans les différentes instances du CDCA et des commissions externes :

Au BUREAU :

Régis TRILLES (au titre de la FGR-FP) membre titulaire. Il assurera aussi la suppléance du vice-Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Au CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ :

Régis TRILLES (FGR-FP), poste de titulaire.

Par contre la candidature de **Jeanne MORER** à la suppléance a été déclarée irrecevable au motif que seuls peuvent siéger dans cette instance les représentants d'associations d'usagers.

Toutefois ce point fait débat. En effet, une candidature présentée à la CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ au titre d'une organisation syndicale a été acceptée, alors que les mêmes textes régissent les deux instances.

À la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AGREMENT DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS :

Jeanne MORER, titulaire

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les principaux amendements proposés par les syndicats -et notamment les élus FSU- ont été adoptés et intégrés au R.I. Ainsi :

- l'autorisation de la délégation de pouvoir ;
- la possibilité, quand le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, d'en tenir une autre immédiatement après afin de ne pas ralentir la progression des travaux ;
- la mise à disposition d'un temps de secrétariat pour la rédaction et la diffusion des C.R. pour les formations spécialisées ;
- l'octroi d'indemnités de présence à hauteur de 50 euros par séance.

En ce qui concerne la présidence des séances du CDCA il est rajouté que le président du CD devra « veiller à l'expression indépendante de cet organisme... »

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La situation explosive des EHPAD nécessite la mise en place rapide d'une commission spécialisée. Une réunion de la FSPA (1) est programmée le 7 Mars, à la demande des syndicats, pour en discuter les modalités de fonctionnement avant la plénière.

SOUCI D'EFFICACITÉ

Un calendrier prévisionnel nous sera communiqué. D'autre part la "FSU-FGR-FP" a demandé que soit élaborée une feuille de route (proposition acceptée par le CD)

Pour préparer la réunion du 7 Mars une intersyndicale aura lieu le jeudi 1^{er} mars. Comme quoi l'action unitaire peut quelques fois, sur du concret, se réaliser !

(1) Formation Spéciale Personnes Âgées

Jeanne Morer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SFR-FSU AUDE

mardi 3 avril 2018 - Lycée Charles Cros CARCASSONNE

accueil à partir de 9h30

matinée :

- situation générale / actions revendicatives / vie de notre section départementale

après-midi :

- réflexion et débat autour des questions de santé, protection sociale, EHPAD,...

avec la participation et l'expertise de notre camarade
Erick MICHEL militant du SNES-FSU du Gard

fin de séance à 16h30

Nous prendrons le repas de midi au restaurant pédagogique du lycée.
Une participation individuelle de 10 € sera demandée.

S'inscrire impérativement avant le jeudi 29 mars auprès de :

Jean MARTIGNOLLES - jean.martignolles@orange.fr - tél 0468230931
Josette TRILLES - josette.trilles@orange.fr - tél: 0468250897